



Variété   Récolte par le vendeur  Récolte par l'acheteur

Quantité récoltée a  dt Surface de la parcelle, ares b  ares

Prix du kg MS c  cts Teneur en MS de la récolte d  %

Frais de récolte, CHF/ha e  CHF/ha  
*(Adapté des tarifs Agroscope 2015: CHF 700.-/ha)*

**Prix indicatifs pour la betterave fourragère en fonction de la variété et de la teneur en MS**

Betteraves		% MS	cts / kg MS	CHF / dt MF	Variétés	
Rendement moyen 120 à 150 dt MS/ha	fourragères ordinaires	9–13	42	3.90–5.40	Brigadier	
	fourragères sucrières	13–16	conv.	42	5.40–6.70	Geronimo, Jamon, Kyros, Lipari, Ribambelle, Starmon
			bio	75	9.00–12.00	Jamon
	sucrières fourragères	16–19	42	6.70–7.90	Derby, Enermax, Godiva, Magnum	

- La déduction pour la terre est en général de 5% de la récolte brute.
- Si les conditions de récolte sont particulièrement défavorables, on calcule une déduction supplémentaire pouvant aller jusqu'à 20% de la récolte brute. Celle-ci est fixée d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.
- Le pourcentage de matière sèche (% MS) est déterminé soit au laboratoire sur un échantillon, soit en se référant aux caractéristiques variétales.
- Le prix du kg MS est fixé d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur au moment de la signature du contrat. **Ce prix s'entend pour la betterave chargée au bord du champ.**

+ Total des décitonnes brutes de betterave	a	<input type="text"/>	dt
- Déduction pour teneur en terre (indicatif: 5%)	a x 5/100	<input type="text"/>	dt
- Déduction pour conditions de récolte défavorable	f <input type="text"/> % a x f/100	<input type="text"/>	dt
<b>= Total des décitonnes de betterave payables</b>	<b>g =</b>	<input type="text"/>	dt
<b>Prix à payer:</b>	g ..... x d ..... x c .....	<input type="text"/>	CHF
- Si récolte effectuée par l'acheteur:	e ..... CHF par ha x ..... ha	<input type="text"/>	CHF
<b>= Montant total à payer pour la récolte</b>		<input type="text"/>	CHF

Lieu: ..... Date: .....

Le vendeur: ..... L'acheteur: .....

